

Environnement de stage

■ Au sein de la direction des relations avec les collectivités (DRC), le bureau du conseil et du contrôle de légalité (BCCL) est composé de trois sections en charge du conseil juridique et du contrôle de légalité dans différentes matières :

- Section missions et moyens des collectivités,
- Section intercommunalité et institutions locales,
- Section interventions économiques des collectivités.

Missions de la section interventions économiques des collectivités

■ La mission de la section est de contribuer à garantir la légalité des actes administratifs de la commande publique des collectivités territoriales et de leurs groupements dans le département à travers les activités :

- de conseil (prenant en compte différents enjeux : humains, juridiques, politiques, économiques, financiers et stratégiques) ;
- de contrôle de légalité ;
- de contentieux.

Activités principales

■ Au sein de la section IEC, le stagiaire sera associé :

- d'une part, aux activités de contrôle de légalité des actes des collectivités relatifs aux actes de la commande publique (marchés publics, concessions de service publique, aides économiques, contrats complexes...) avec ses phases amiables, pré-contentieuses et contentieuses ;
- et, d'autre part, aux activités de conseils dispensés aux collectivités (marchés publics, concessions de service publique, aides économique, contrats complexes...) ;
- A titre complémentaire, aux activités des autres sections en fonction des besoins et des appétences du stagiaire.

■ Il pourra également :

- participer au suivi des indicateurs en lien avec le chef de section ;
- participer aux réunions de service, aux réunions avec les élus ;
- assister aux plaidoiries lors d'audiences au tribunal administratif de Grenoble, le cas échéant ;
- observer l'activité managériale des cadres du service ;
- participer aux réunions des autres sections sur des dossiers transversaux et/ou complexes.